

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 29 septembre 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 29 septembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilièrè de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 septembre 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin demande à Oudin-Leclère de lui adresser la copie du jugement rendu dans son affaire de séparation. Il demande s'il peut effectuer à Guise les paiements dus à sa femme selon le jugement. Il demande des nouvelles de l'enquête ordonnée qui, pense-t-il, doit embarrasser sa femme.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (288r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 29 ybre 1866

Monsieur Oudin. Lubron -

L'occasion de ta lettre à jointe
m'engage à vous prier de m'adresser
la copie du jugement rendu dans mon
affaire de séparation. il ne me
paraît pas inutile que je sois édifié
sur son contenu

ne serait-il donc pas possible que
je fasse à Guise les paiements mensuels
que je dois à ma femme pour le jugement.
je suis en retard pour le mois de ybre je
crois

entendrez vous dire que l'on soit
disposé à pousser l'enquête je ne
serais pas surpris de voir que l'on
en restât là car je ne suis de
quelques armes on pourra faire encore
plus je suis les menies des misérables
conseillers de ma femme plus je crois qu'elle
doit être fort ennuyée de son enquête
je serai probablement encore content de
la presse

Amille, ayez mes bien cordiales civilités

Oudin